



## Récupérer la moitié de la maison si mon mari refuse le divorce

Par **marie anne**, le **10/05/2008** à **14:30**

Mon mari menace de me refuser le divorce pendant 5 ans pour que je ne puisse réclamer la part de la maison que nous avons achetée ensemble et payons ensemble. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté.  
peut-il faire obstacle pour que je récupère la part qui m'est due concernant la maison  
et qu'en est-il de l'argent qu'il a mis sur ses comptes perso. épargne qu'il a pu faire également en partie grâce à moi parce que j'ai accepté un temps partiel qui nous faisait économiser des frais de garde

Par **Visiteur**, le **10/05/2008** à **23:13**

Si vous êtes mariés sous le régime de la communauté, vous devez savoir que la maison est dans cette communauté. Pas de divorce, pas de partage.  
L'épargne les liquidités, les placements, tout ce que vous avez fait, l'un comme l'autre ou ensemble [s]depuis votre mariage [/s] reste la propriété de la communauté (50/50).  
Cordialement

Par **marie anne**, le **11/05/2008** à **03:04**

Merci pour la réponse  
j'ai une autre question toujours en rapport  
combien de temps peut-il s'opposer au divorce ?

Par **Visiteur**, le **11/05/2008** à **12:03**

La réglementation a changé il y a quelques années, voyez votre avocat, car il y a une procédure.

Par **marie anne**, le **14/05/2008** à **01:35**

merci pour toute vos réponses